

Le compte administratif 2019

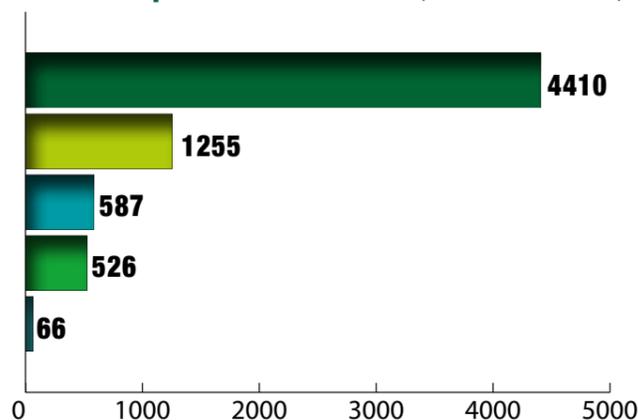
Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Il retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Pour la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante, les recettes sont de 6 947 843,61 € et les dépenses de 6 744 255 €. L'excédent de 203 588,61 € est affecté à l'investissement.

Pour la section d'investissement, les recettes sont de 3 290 339,87 € et les dépenses de 5 135 200,82 €, ce qui induit un déficit de 1 844 860,95 € compensé par le solde positif de l'exercice précédent.

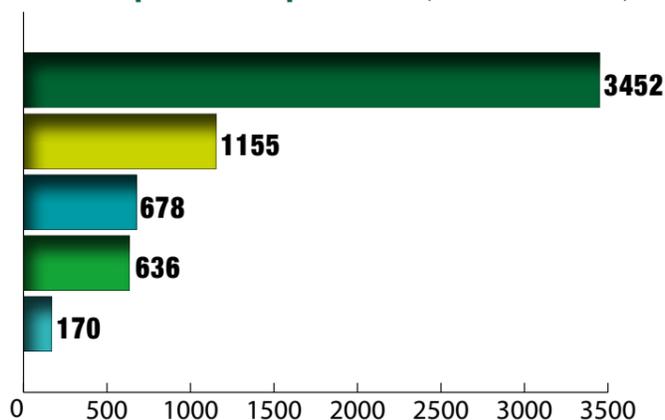
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Recettes diverses
- Produits des services
- Produits financiers

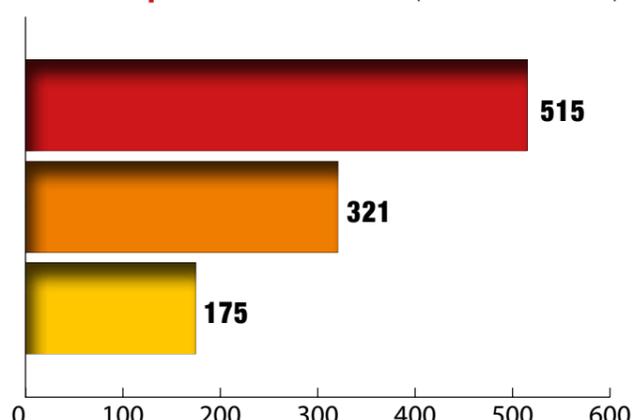
Principales dépenses (En milliers d'euros)



- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

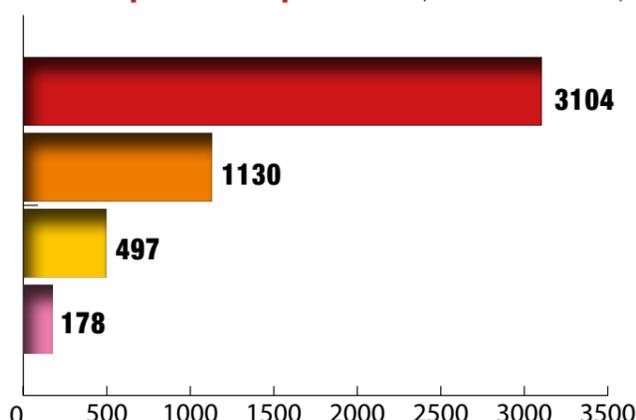
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



- Dotations et fonds divers
- Subventions d'équipement
- Autres immobilisations financières

Principales dépenses (En milliers d'euros)



- Equipements, travaux
- Subventions d'équipement
- Remboursement d'emprunts
- Financement d'acquisitions

Le budget prévisionnel 2020

Le budget de fonctionnement s'élève à 8 060 911 € et le budget d'investissement à 7 344 870 €.

Ce budget a été réalisé à partir des orientations budgétaires présentées par Jacques Lardans, adjoint aux finances, lors du conseil municipal du 16 juin 2020. Il a été adopté en Conseil municipal le 25 juin 2020 dans le contexte de crise sanitaire.

Sans surprise, cette crise de la Covid-19 affecte le budget communal. En matière de fonctionnement, l'ajustement est évalué à 41 000 € en recettes et à 50 000 € en dépenses.

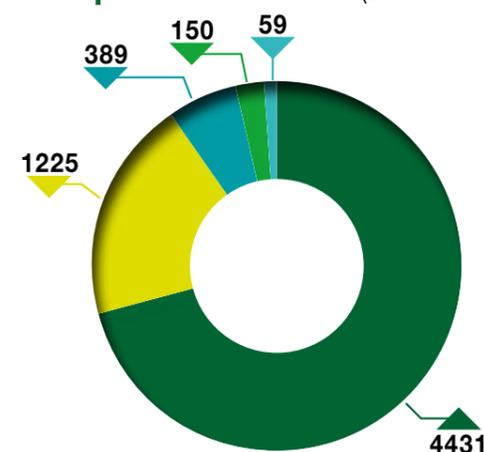
Les lignes budgétaires dédiées aux services scolaires et périscolaire sont touchées (restauration collective, accueil de loisirs...) mais aussi les achats de protection pour les agents, produits d'entretien spécifiques et masques grand public.

En matière d'investissement, les chantiers se sont interrompus durant deux mois. Des dépenses seront reportées en 2021 en ce qui concerne les opérations qui auraient dû être terminées courant 2020.

La Municipalité nourrit la volonté de poursuivre son action, ses objectifs et son mode de gestion budgétaire qui continuent à porter leurs fruits malgré des facteurs extérieurs de contraintes.

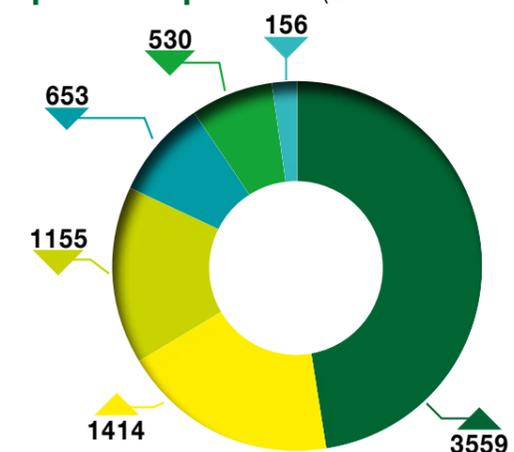
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



- ▲ Fiscalité locale directe
- ▲ Dotations, subventions, participations
- ▲ Produits des services et du domaine
- ▲ Autres produits de gestion courante
- ▲ Remboursement par la Métropole

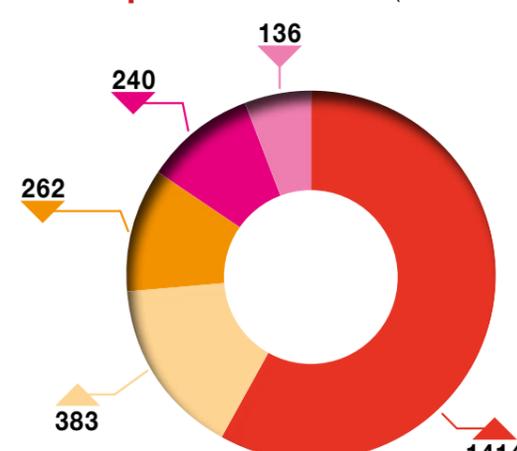
Principales dépenses (En milliers d'euros)



- ▲ Dépenses de personnel
- ▲ Amortissements*
- ▲ Subventions CCAS et associations
- ▲ Charges à caractère général
- ▲ Versement à la métropole

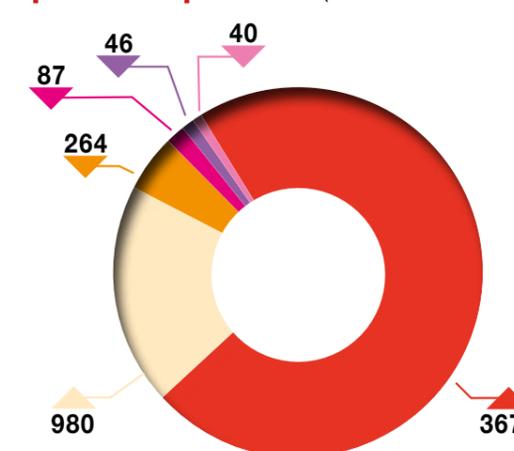
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Principales recettes (En milliers d'euros)



- ▲ Amortissements*
- ▲ Dotations
- ▲ Subventions d'équipement
- ▲ Ventes
- ▲ Emprunts

Principales dépenses (En milliers d'euros)



- ▲ Services au public
- ▲ Aménagements
- ▲ Bâtiments, infrastructures
- ▲ Modernisation
- ▲ Economies d'énergie
- ▲ Budget participatif

*L'augmentation des amortissements par rapport au budget précédent résulte d'une neutralisation budgétaire d'écritures, sans incidence sur le disponible du budget.

Les principaux projets

Réaménagement d'une partie de l'espace Bernard-Brajon



Couverture d'une partie des gradins du terrain synthétique



Aménagement des places François-Mitterrand et du Terrail, avenue Gergovia



Restructuration de la Maison pour Tous à Opme



Budget participatif



Mais aussi

- ✓ Mobilier Ecoles/Accueil de loisirs/ Administratif **16 000 €**
- ✓ Subventions Développement durable / Habitat **12 000 €**
- ✓ Restauration de l'église d'Opme **115 000 €**
- ✓ Menuiseries multi-sites **70 000 €**
- ✓ Equipements informatiques **60 000 €**
- ✓ Mises en conformité électriques **29 000 €**

Le budget prévisionnel 2020 du CCAS

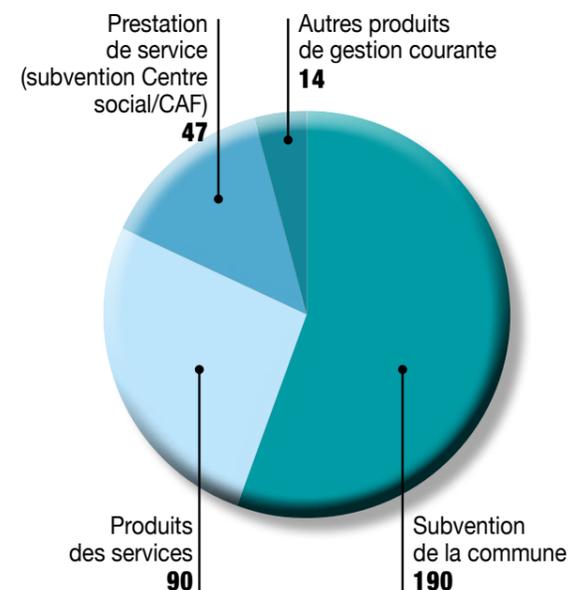
Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), présidé par le maire, a voté le budget prévisionnel de 2020 le 7 juillet 2020. Les recettes de fonctionnement sont composées pour partie d'une subvention de la commune de 190 000 €. Le budget de fonctionnement s'élève à 760 334,30 € et le budget d'investissement à 528 891,90 €.

Au sein du CCAS, le multi-accueil dispose d'un budget propre. Son fonctionnement est assuré pour près de la moitié par une subvention de la commune et les familles participent à hauteur de 20 %. L'essentiel des dépenses de fonctionnement est affecté à la rémunération du personnel qui encadre les enfants.

Budget CCAS

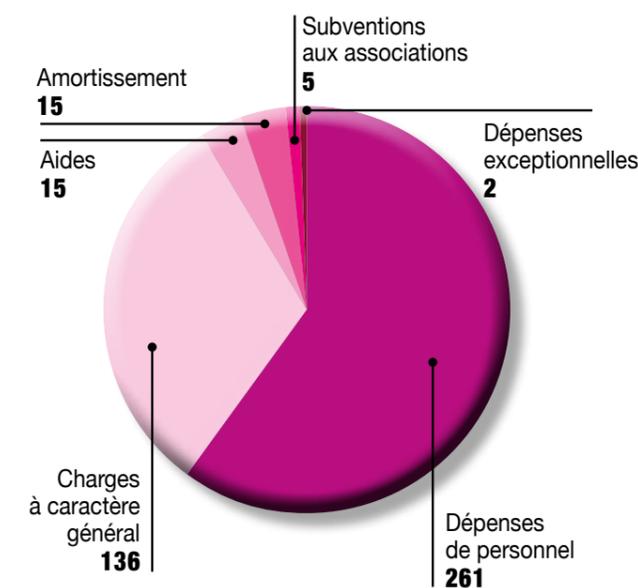
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

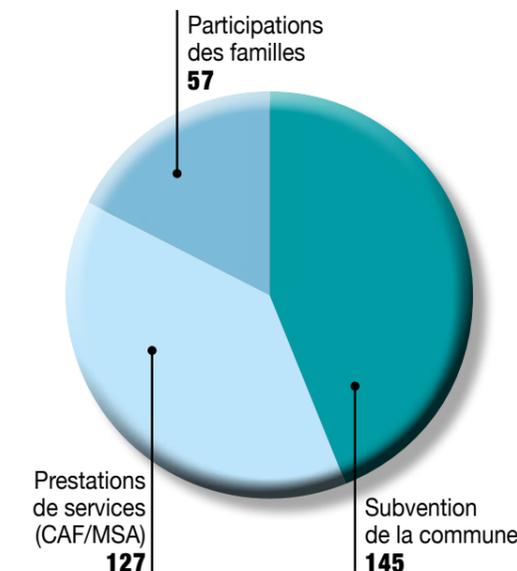
(En milliers d'euros)



Budget MULTI-ACCUEIL

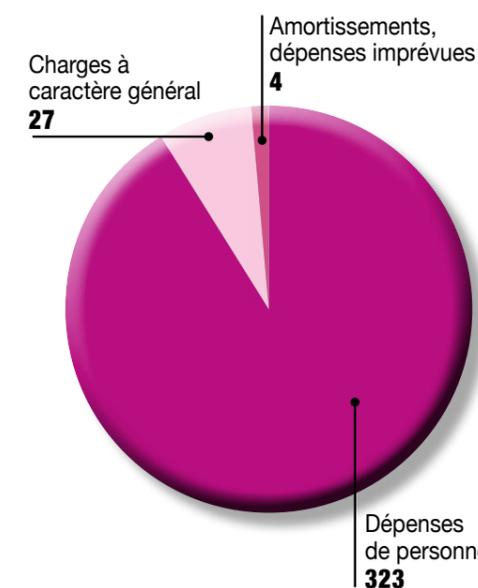
PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)



Subventions aux associations 2020

Des subventions ont été accordées aux associations lors du conseil municipal du 25 juin et du conseil d'administration du CCAS du 7 juillet 2020.

A ces sommes, s'ajoutent, pour certaines associations, des aides en nature par le biais de mises à disposition de personnel, salles de réunions ou de répétitions, terrains de sports, gymnases, matériels divers ou locaux à usage exclusif.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES PAR LA COMMUNE	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
AMAP de Romagnat	200 €	
Amicale laïque de Romagnat	670 €	
Archer Romagnat club	500 €	
ARMCA	500 €	500 €
ASM rugby féminin Romagnat	8 000 €	
Association romagnatoise des artistes locaux (ARAL)	200 €	
Association des donneurs de sang	450 €	
Association des enfants des cheminots -CMI	250 €	
Association des jeunes de Romagnat	500 €	
Association Sportive Romagnatoise (ASR)	45 300 €	
Auvergne Mékong	250 €	
Caracycle	90 €	
Chant'Opme	250 €	
Collège Aubière activités sportives	250 €	
Colportage	300 €	
Comité de jumelage	3 000 €	
Comité des fêtes de Romagnat	3 200 €	
Comité local de la FNACA	180 €	
Comité Social du Personnel Communal	30 500 €	
Compagnie théâtrale : Whit Jacobson	200 €	
Coopérative scolaire Ecole maternelle Jacques-Prévert	2 270 €	
Coopérative scolaire Ecole maternelle Louise-Michel	1 417 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Jacques-Prévert	2 987 €	
Coopérative scolaire Ecole élémentaire Louise-Michel	1 877 €	
Coopérative scolaire école Boris-Vian	815 €	
Éclaireurs de France de Romagnat	300 €	
Éveil Romagnatois	50 500 €	
FA SI LA danser	200 €	
Foot Loisirs	320 €	
Foyer Laïque et d'Education Populaire (FLEP)	14 500 €	
Foyer rural de Saulzet	400 €	
Foyer rural d'Opme	470 €	
Groupe local LPO	350 €	
Gym ta forme	280 €	
La Pastourelle d' Auvergne	2 030 €	
La Prévention Routière du Puy-de-Dôme	80 €	
Les Archers de la nuit	250 €	
EREA de Opme : association sportive	400 €	
EREA de Opme : foyer socio-éducatif	400 €	
Office National des Anciens Combattants	50 €	
De pions et d'aventures	200 €	200 €
Romagnat Gym	2 500 €	
Romagnat Tennis Club	4 250 €	
Scouts de France (Aubière/Romagnat)	400 €	
Société de Chasse de Romagnat	600 €	200 €
Société de chasse de Saulzet-le-Chaud	300 €	200 €
Société de pêche (Artière)	210 €	
Souvenir Français	160 €	
Tennis de table Romagnat	500 €	
Vitamine	280 €	
XC 63	800 €	1 200 €
ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES PAR LE CCAS	600 €	
ARSEP (comité espoir, patience)	150 €	
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	150 €	
Croc-quête	150 €	
Jeunesse au Plein Air	150 €	

Place François-Mitterrand

Une partie de la place de nouveau fonctionnelle

Le réaménagement de la place François-Mitterrand a débuté en novembre 2019.

Malgré le retard pris en raison de la crise sanitaire, une première phase de travaux s'est achevée au mois de juin. Les réseaux d'assainissement et d'éclairage ont été repris en intégralité sur la partie de la place située aux abords du groupe scolaire Jacques-Prévert et de l'EHPAD Les Tonnelles. La circulation se fait désormais sur la partie rénovée de la place François-Mitterrand. Des places de stationnement ont été aménagées de part et d'autre de ce nouvel axe : 41 places disponibles dont 2 places pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Le stationnement reste gratuit mais est distingué en trois zones :

- ✓ arrêt minute limité à 15 minutes
- ✓ zone bleue, limitée à deux heures
- ✓ stationnement classique

Les plantations d'arbres seront réalisées à l'automne.

Une nouvelle phase jusqu'à la fin du mois de décembre

Une nouvelle phase a été amorcée à la fin du mois de juin et se poursuivra jusqu'au mois de décembre. Les opérations se dérouleront sur l'ancienne voie de circulation et place du Terrail. Elles porteront également sur le renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eau potable, l'enfouissement de l'éclairage public et des réseaux aériens. Une reprise de la chaussée sera également effectuée avec la création d'une contre-allée qui desservira les habitations riveraines.

Près de la Poste, le mur a été démolé et les pierres ont été récupérées par les services techniques pour de futurs aménagements communaux.



Pendant cette étape, la circulation automobile vers la place du Terrail et la rue Côte-Blatin depuis la place François-Mitterrand est interdite.

Pendant la durée des travaux, les commerces resteront ouverts et un accès piétons sera conservé. L'accès pour les riverains est maintenu avec des adaptations ponctuelles selon l'avancée du chantier.

Initié par la ville de Romagnat, sous maîtrise d'ouvrage de Clermont Auvergne Métropole, ce projet est conduit en partenariat avec le Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire (SME), le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz (SIEG) et le Syndicat Mixte des Transports Clermontois (SMTTC).

+ clermont
auvergne
métropole



Tribune du terrain synthétique

Après trois mois d'arrêt liés à la pandémie, le chantier de la couverture de la tribune du terrain a repris au mois de juin. Après la construction de la charpente et la pose de la couverture, le bardage en bois et les pare-vent latéraux en plexiglas ont été installés.

Malgré ce retard, les supporters des équipes romagnatoises pourront s'abriter dès la reprise de la nouvelle saison.